



**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**FIN DE FONCTIONS PAR INTÉRIM**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°04/2024 du 30 septembre 2024 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2024 chargeant madame Edwige Luczak, conseiller hors classe socio-éducatif, des fonctions par intérim de chef de service local allocation insertion du site de Béthune, à compter du 16 août 2023.

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

**Le Président du Conseil départemental,**

Considérant que madame Edwige Luczak n'assure plus les fonctions de chef de service par intérim au sein du pôle solidarités - maison du Département solidarité de l'Artois – service local allocation insertion - site de Béthune depuis le 8 janvier 2025.

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

A compter du 8 janvier 2025, il est mis fin aux fonctions exercées de Madame Edwige Luczak, conseiller hors classe socio-éducatif en qualité de chef de service par intérim au pôle solidarités - maison du Département solidarité de l'Artois – service local allocation insertion - site de Béthune.

**Article 2 :**

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Arras, le 14 janvier 2025  
Pour le Président du Conseil départemental,

Signé électroniquement par  
Caroline MEZIERE  
Directrice des ressources humaines